

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 02422 Numéro SIREN : 752 879 445 Nom ou dénomination : A.M.2.R

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2018 sous le numéro de dépôt 19695

SAS A.M.2.R
Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 49 Bis av René Morin
91420 MORANGIS
752 879 445 00019 RCS EVRY



**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MARS 2018**

L'an deux mille dix huit,
et le trente et un mars,

Monsieur Sylvain DUMAINE agissant en qualité d'associé unique et président de la société AM2R, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé.

L'associé unique est en possession des documents suivants :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associée unique :

- Approbation des comptes annuels,
- Affectation du résultat,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2017 tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

CD

DEUXIÈME DECISION EN LA FORME ORDINAIRE

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 17 340 euros, de la manière suivante :

- la totalité en « Report à nouveau », soit2800.95 euros

Ce qui fait ressortir le Report à nouveau à 20 140.63 euros

Rappel des dividendes antérieurement distribués

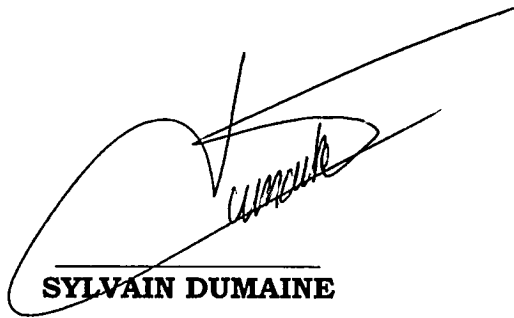
L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION EN LA FORME EXTRAORDINAIRE

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance et les associés présents ou représentés.

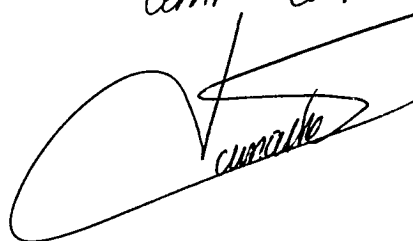


SYLVAIN DUMAINE

AM2R

Sommaire

Bilan et Resultat	1
Liasse 17 IS RS	5
Annexes Légales 2017	17

Certifié conforme à l'original


Bilan et Resultat

AM2R

BILAN ACTIF

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

Edité le 06/03/2018

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)				Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	295		295	0.43	295	0.76
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	8 222	2 299	5 923	8.67	7 762	19.87
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	8 517	2 299	6 218	8.99	8 057	20.62
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	804		804	1.18		
Clients et comptes rattachés	24 132	1 510	22 622	32.72	24 776	63.41
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	4 000		4 000	5.79		
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 470		1 470	2.13	1 308	3.35
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	34 022		34 022	49.21	4 931	12.62
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	64 427	1 510	62 917	91.01	31 014	79.38
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	72 944	3 809	69 135	100.00	39 071	100.00

AM2R

BILAN PASSIF

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

Edité le 06/03/2018

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	1,45	1 000	2,59
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100	0,14	100	0,26
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 567	13,84	6 766	17,32
Résultat de l'exercice	17 340	25,08	2 801	7,17
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	28 006	40,51	10 667	27,30
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	6 121	8,85	8 518	21,80
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	917	1,33		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 410	2,04	2 732	6,99
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 867	11,38	7 067	18,09
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	6 635	9,60		
. Organismes sociaux	6 280	9,08		
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 378	3,44		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 628	2,35	2 484	6,36
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 190	1,72	704	1,80
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 430	7,85		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 273	1,84	6 900	17,66
TOTAL(IV)	41 128	59,49	28 405	72,70
Ecart de conversion passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	69 135	100,00	39 071	100,00

AM2R

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

Edité le 06/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%		Total	%		Variation	%	
Ventes de marchandises											
Production vendue biens											
Production vendue services	234 143		234 143	100.00		131 784	100.00		102 359	77.67	
Chiffres d'Affaires Nets	234 143		234 143	100.00		131 784	100.00		102 359	77.67	
Production stockée											
Production immobilisée											
Subventions d'exploitation											
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			2 589	1.11					2 589	N/S	
Autres produits			78	0.03		1	0.00		77	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			236 810	101.14		131 785	100.00		105 025	79.69	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)											
Variation de stock (marchandises)											
Achats de matières premières et autres approvisionnements			78 207	33.40		42 097	31.94		36 110	85.78	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)											
Autres achats et charges externes			110 096	47.02		83 708	63.52		26 388	31.52	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 682	0.72		1 686	1.28		-4	-0.23	
Salaires et traitements			16 597	7.09					16 597	N/S	
Charges sociales			7 842	3.35		149	0.11		7 693	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 142	0.91		1 324	1.00		818	81.78	
Dotations aux provisions sur immobilisations											
Dotations aux provisions sur actif circulant											
Dotations aux provisions pour risques et charges											
Autres charges			194	0.08		144	0.11		50	34.72	
Total des charges d'exploitation (II)			216 759	92.58		129 108	97.97		87 651	67.89	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			20 051	8.56		2 677	2.03		17 374	649.01	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun											
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)											
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)											
Produits financiers de participations											
Produits des autres valeurs mobilières et créances											
Autres intérêts et produits assimilés											
Reprises sur provisions et transferts de charges											
Différences positives de change											
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement											
Total des produits financiers (V)											
Dotations financières aux amortissements et provisions											
Intérêts et charges assimilées			228	0.10		135	0.10		93	68.89	
Différences négatives de change											
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements											
Total des charges financières (VI)			228	0.10		135	0.10		93	68.89	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-228	-0.09		-135	-0.09		-93	-68.88	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			19 823	8.47		2 542	1.93		17 281	679.82	

AM2R

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Présenté en Euros

Edité le 06/03/2018

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 548	0.56			1 548	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	1 548	0.56			1 548	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	98	0.04	34	0.03	64	188.24
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 556	0.66			1 556	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	1 654	0.71	34	0.03	1 620	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-105	-0.03	-34	-0.02	-71	208.81
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	2 378	1.02	-293	-0.21	2 671	911.60
Total des Produits (I+III+V+VII)	238 358	101.80	131 785	100.00	106 573	80.87
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	221 019	94.39	128 984	97.88	92 035	71.35
RÉSULTAT NET	17 340	7.41	2 801	2.13	14 539	519.08
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Liasse 17 IS RS**AM2R****COMPTE RENDU LIASSE FISCALE 30/09/2017 IS / RS**

Période du 01/10/2016 au 30/09/2017

Edité le 06/03/2018

Feuille 2033E

☐ Les comptes 791 ou 796 ou 797 sont mouvementés, vérifiez s'il s'agit de refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges afin d'alimenter le feuillet 2033 E.

RAPPORT FINAL

- ☐ UNE ANOMALIE DETECTEE
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 17 339,68
- ☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 2 800,95
- ☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Designation de l'entreprise <u>AM2R</u>										Neant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>23 RUE GUSTAVE EIFFEL 91420 MORANGIS</u>																				
SIREN <table border="1"><tr><td>7</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>7</td><td>9</td><td>4</td><td>4</td><td>5</td></tr></table>												7	5	2	8	7	9	4	4	5
7	5	2	8	7	9	4	4	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2					
1	2																			
1	2																			
Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>0</td><td>9</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>												3	0	9	2	0	1	7		
3	0	9	2	0	1	7														
ACTIF																				
										Brut	Amortissements-Provisions	Net								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014	295	016				295											
	Immobilitisations corporelles *		020	8 222	020	2 299			5 923											
	Immobilitisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		045	8 517	045	2 299			6 218											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	804	066			804												
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		070	24 132	070	1 510		22 622											
		Autres * (3)		072	5 470	074			5 470											
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	34 022	086			34 022												
	Charges constatées d'avance *		090		092															
	Total II		095	64 427	095	1 510		62 917												
	Total général (I + II)		110	72 944	112	3 809		69 135												
PASSIF																				
										Exercice N	NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	1 000								
	Écart de réévaluation										125									
	Réserve légale										125	100								
	Réserves réglementées *										130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *										131									
	Report à nouveau										135	9 567								
	Résultat de l'exercice										136	17 340								
	Provisions réglementées										140									
	Total I										142	28 006								
Provisions pour risques et charges										145										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										150	6 121								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										160	1 410								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										160	7 867								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ...)										169	917								
	Produits constatés d'avance										170	1 273								
Total III										176	41 128									
Total général (I + II + III)										180	69 135									
RENAVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 858												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(6)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	186	1 548												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2017

Formulaire obligatoire (article 912, après A du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : AM2R		Néant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018		
				Exercice clos le 13/01/2018			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		20		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intra-communautaires	21 21*	210		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218		
	Production immobilisée *				220		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	236 810	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				240		
	Variation de stocks (marchandises) *				246		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				248		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				249		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilises :)			252		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)			253		
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organismes syndicaux et professionnelles)			250 258			
	Total des charges d'exploitation (II)			261	216 759		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	20 051	
Produits financiers (III)		280			291		
Charges financières (V)					291		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			34 34*		
Impôt sur les bénéfices *		(VII)			306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	17 340	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	17 340	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-BSD-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cessions d'associés	34*	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	340		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				358		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					360		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				362		
	Entreprises nouvelles (cf. section)	360	ZIU-TE (44, octies et octies A)	367			
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)	381	JFI (cf. section A)	380			
	ZRD (cf. section)	127	ZRR (cf. quinquies)	148			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 quinquies)	391	Pôles de compétitivité hors CIC (art. 43 quinquies)	392			
	ZFA (cf. quinquies)	345	Investissements outre-mer	346			
	Dont divers						
Créance due au report en arrière du déficit					348		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)					355		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	20 340
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 4 486 dont imputés sur le résultat :					360	4 486
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	15 854

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-BSD-SD

AM2R

Extension

[illegible]

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

LAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 248 bis I A, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : AM2R										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		601		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		631		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		643		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 510	652		654		656	1 510			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680	1 510	682		684		686	1 510			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises								
Immobil. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715			2						
Constructions	720		725			3						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						
Inst. générales, agencements amén. etc.	740		745			5						
Matériel de transport	750		755			6						
Autres immobilisations corporelles	760		765			7						
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-BSD 780						
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 486			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés		983	4 486			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996				
Déficits reportables		984				IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA						
Déficits de l'exercice		860				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129				
Total des déficits restant à reporter		870				V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)						
								300				
VI DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380		
N° du centre de gestion agréé										358		
Montant de la TVA collectée										374	23 163	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										376	19 007	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 SOT.

SAGE Expert-comptable Janvier 2017

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-ESD 2017

Désignation de l'entreprise: AM2R		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/10/2016		et clos le : 30/09/2017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	111		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	113		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	111		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, ...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137		
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les mu'n-établissements et sur les formulaires 1429-AC-SD et 1429-DFF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	026	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	234	143
Période de référence	021	0	1 / 1 0 / 2 0 1 6 100 3 0 / 0 9 / 2 0 1 7
Date de cessation	106		/ / / / /
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel ⁽¹⁾	376		1
dont apprentis	657		
dont handicapés	051		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 153 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTESD.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30/09/2017

SIREN

7 5 2 8 7 9 4 4 5

Dénomination de l'entreprise

AM2R

Adresse (voie)

23 RUE GUSTAVE EIFFEL

Code postal

91420

Ville

MORANGIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

3/09/2017

SIREN

7 5 2 8 7 9 4 4 5

Dénomination de l'entreprise

AM2R

Adresse (voie)

23 RUE GUSTAVE EIFFEL

Code postal

91420

Ville

MORANGIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2017	
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le	01/02/2016	et clos le	30/09/2017
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime simplifié d'imposition	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-1-1 quinquies C), cocher la case			
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case			
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AM2R 23 RUE GUSTAVE EIFFEL 91420 MORANGIS			
SIRET 7 5 2 8 7 9 4 4 5 0 0 0 1 9		Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Construction d'autres bâtiments			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15% et/ou 28%*	15 854
Déficit			
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BRIEL SARL 11 rue Jean-Baptiste PIGALLE 75009 PARIS Tél: 01 53 24 96 21			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
N° d'agrément du CGA		Date: 10/01/2018 Lieu: MORANGIS	
		Qualité et nom du signataire: SYLVAIN DUMAINE	
		Signature: Président	
Tél:			

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

G

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8	
SYLVAIN DUMAINE	100	2017	16 597					
11 AVENUE MARYSE BASTIE 91200 ATHIS-MONS								

H

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE: _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise AM2R

du 01/10/2016

Adresse 23 RUE GUSTAVE EIFFEL 91420 MORANGIS

au 30/09/2017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	863
Total	3 689
	4 552

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2017. . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	4 552	- de l'exercice . 2017. . ⑩	20 340
- de l'exercice précédent ⑩	2 899	- de l'exercice précédent ⑩	2 801

Nom et qualité du signataire SYLVAIN DUMATNE
Président

A MORANGIS le 10/01/2018
Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Annexes Légales 2017

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017 dont le total est de 69 134,90 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 17 339,68 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges à répartir sur plusieurs exercices
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légal Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres	295			295	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport	8 633	1 858	3 333	7 158	
Autres immobilisations corporelles	1 064			1 064	
Immobilisations financières					
TOTAL	9 993	1 858	3 333	8 517	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	1 935	2 142	1 778	2 299
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	1 935	2 142	1 778	2 299

Etat des provisions

PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires Dont majoration exceptionnelles de 30% Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations Sur stocks et en-cours Sur clients et comptes rattachés Autres dépréciations	1 510			1 510
TOTAL	1 510			1 510

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 590
Dettes fiscales et sociales	8 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	13 282

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Montant brut	Taux amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL		

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises Ventes de produits finis Prestations de services	234 143
TOTAL	234 143

Répartition par marché géographique	Montant
France Etranger	234 143
TOTAL	234 143

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000	1 000	
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	234 143	131 784	161 973	155 837	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	21 859	3 832	4 218	-7 864	
c) Impôt sur les bénéfices	2 378	-293			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	19 481	4 125	4 218	-7 864	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	17 340	2 801	1 768	-9 181	
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	16 597			17 113	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 842	149	4	8 201	

Observations complémentaires

